

Conseil Municipal du 4 juin 2020

Point sur la crise sanitaire du COVID-19 à Bois-le-Roi

Le confinement a bouleversé nos habitudes et notre quotidien.

Face à une crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle, nous avons pu mesurer à nouveau la qualité et l'engagement de nos professionnels de santé, de nos commerçants, de nos artisans et la générosité des bénévoles qui se sont mobilisés au quotidien.

Le travail des élus et des services qui n'ont pas ménagé leurs efforts a permis d'assurer la continuité de l'action de la commune, au plus fort de la crise et pendant le déconfinement.

Nous avons veillé à conserver un lien avec les habitants en diffusant des lettres d'information, un flash info santé, en actualisant régulièrement le site internet et la page Facebook de la commune.

Nous avons aussi maintenu informées les listes de l'opposition, régulièrement invitées à échanger en visioconférence.

Point sanitaire

Je tiens tout d'abord à adresser mes meilleures pensées et celles du conseil municipal à tous les Bacots qui ont été affectés par cette crise.

Nous avons eu au moins 4 décès liés au COVID-19 parmi les habitants de la commune.

Au sein des services de la commune, il y a eu un cas de COVID-19 dépisté. Il y a eu aussi des cas non dépistés et plus ou moins graves mais aucun n'a nécessité d'hospitalisation.

Quelques dates

Le 12 mars 2020, le Président de la République annonçait les premières mesures contre la propagation du COVID-19.

Dès le 13 mars 2020, les élus et les agents de la commune de Bois-le-Roi ont organisé la continuité de l'action communale.

Le 15 mars 2020, le premier tour des élections municipales a pu se tenir dans le respect des règles sanitaires et des recommandations des services préfectoraux : *aménagement des bureaux de vote, limitation des points de contact, sens de circulation, limitation des manipulations, lavage des mains, nettoyage régulier des tablettes en isolements, ainsi que des instruments du scrutin...*

Le 16 mars 2020, les écoles élémentaires sont fermées sur décision du gouvernement.

Le 23 mars 2020, la tenue des marchés ouverts et couverts est interdite par décret. Le marché de Bois-le-Roi a pu rouvrir rapidement sur dérogation préfectorale.

À compter du 11 mai 2020, s'ouvrait la 1ère phase du déconfinement.

Le 14 mai 2020, les écoles primaires de Bois-le-Roi ont pu rouvrir partiellement, en respectant un protocole sanitaire très strict pour accueillir les enseignants et les enfants.

Depuis le 22 mai 2020, nous sommes dans la 2ème phase du déconfinement, nous avons retrouvé notre liberté de déplacement, mais nos vies quotidiennes restent marquées par la présence du virus COVID-19.

Solidarités

Dès le 13 mars, les services municipaux ont procédé à une opération d'appel des seniors inscrits sur les bases du CCAS en s'appuyant sur le "plan canicule" pour prendre des nouvelles des personnes les plus vulnérables, s'assurer de leurs besoins et leur proposer la mise en relation avec des bénévoles.

Chaîne de solidarité

Je tiens à remercier tous les Bacots qui se sont manifestés pour former une Chaîne de solidarité.

Elle a réuni des bénévoles qui se sont investis tout au long de la crise sanitaire pour appeler des seniors et rompre leur isolement, faire des courses de proximité, fabriquer et distribuer plus de 1 500 masques et assurer du soutien scolaire.

Un élan de solidarité spontané et plein de générosité, accompagné par le CCAS de Bois-le-Roi grâce à la mobilisation de Mme Pruzina, adjointe à l'action sociale et aux seniors.

Scolaire et périscolaire

Les écoles ont été fermées sur décision du gouvernement le 16 mars 2020.

Service d'accueil d'urgence & Enfance

Dès le 16 mars, un service d'accueil d'urgence fonctionnait à Bois-le-Roi, en liaison avec les directrices d'écoles et les animateurs du Soleil Bacot, une organisation mise en place pour accueillir 3 enfants dont les parents avaient des métiers prioritaires pour la gestion de la crise sanitaire.

À partir du 25 mars les enfants sont accueillis dans un pôle d'accueil de regroupement organisé par l'Éducation nationale sur Fontainebleau et auquel la commune de Bois-le-Roi a participé avec des agents volontaires du service enfance jusqu'à la réouverture des écoles de Bois-le-Roi.

Par ailleurs, l'ensemble des ATSEM, animateurs et éducateur a contribué à alimenter une nouvelle rubrique ouverte sur le site internet pour proposer des activités ludo-éducatives aux enfants.

Écoles primaires

Sur décision du maire, prise en concertation avec les directrices des écoles primaires, les associations de parents d'élèves et les parents sollicités dans le cadre d'une enquête en ligne, les écoles ont pu rouvrir aux enfants à compter du 14 mai.

Une réouverture progressive possible grâce à la mobilisation de M. Guibert, adjoint en charge du scolaire.

Le 14 mai, 100 enfants ont ainsi pu retrouver le chemin des écoles.

Un nombre limité pour permettre de prendre en compte le Protocole Sanitaire, les priorités définies par l'Éducation Nationale et les volontés exprimées par les familles.

La prise en compte des contraintes sanitaires et de nos échanges avec l'Éducation Nationale nous a permis d'augmenter la capacité d'accueil jusqu'à 173 places dans les écoles à compter du 2 juin.

Le travail se poursuit pour accueillir plus d'enfants.

Le collège Denecourt a lui aussi rouvert ses portes à compter de ce jour.

Masques

La commune a organisé de nombreuses distributions de masques chirurgicaux donnés par la Région IDF.

Pour accompagner la sortie du confinement, la mairie a commandé des masques lavables dont elle assure la distribution ainsi que celle des masques commandés par le Département de Seine-et-Marne.

Plus de 6 500 masques ont ainsi été distribués depuis le 10 mai.

Une distribution organisée avec les services et des élus volontaires qui s'est poursuivie pour que chaque habitant puisse disposer de deux masques lavables et réutilisables avant fin mai.

En complément, la commune a commandé 400 visières qui ont été distribuées aux enfants de 6 à 10 ans.

Économie locale

Nous avons apporté un soutien aux commerces qui sont restés ouverts et qui ont été très sollicités par les habitants de Bois-le-Roi.

Les services municipaux ont peint sur les trottoirs devant chaque commerce intéressé un marquage de distanciation pour organiser les files d'attente.

Marché

Après l'interdiction nationale, j'ai adressé une demande de dérogation préfectorale pour permettre la réouverture du marché.

La présence des agents municipaux et la mise en place de mesures sanitaires a permis d'accueillir les clients et les commerçants du marché dans des conditions satisfaisantes.

Mesures d'accompagnement des professionnels

Toutes les mesures d'aide aux entrepreneurs, de l'État et de la Région ont été relayées par l'Agglomération du Pays de Fontainebleau et sur le site internet de la commune.

Des élus et des bénévoles ont contacté plus de 300 professionnels installés sur Bois-le-Roi afin de les aider à appréhender ces dispositifs.

Ces prises de contact ont permis d'apporter un soutien actif, d'échanger sur les difficultés économiques rencontrées, de relayer l'information de l'Agglomération et d'orienter au mieux les professionnels dans leurs démarches.

Activités sportives

La forêt de Fontainebleau est rouverte au public depuis le 11 mai et les parcs et jardins depuis le 22 mai.

Nous avons rouvert l'accès aux stades de la commune pour permettre le redémarrage progressif des activités sportives en plein air.

Cette réouverture a été formalisée dans le cadre d'un protocole de déconfinement signé avec les associations sportives.

Une dérogation a, par ailleurs, été obtenue pour permettre la reprise progressive des activités sportives de l'UCPA sur l'Île Régionale de Loisirs qui a pu rouvrir à ses abonnés le golf, les terrains de tennis extérieurs et le centre équestre.

Continuité de l'action municipale

À compter du 17 mars 2020, la continuité de l'activité des services municipaux était opérationnelle et l'organisation s'est renforcée et améliorée tout au long de la période de confinement :

- poursuite de l'accueil des habitants par téléphone,
- suivi des agents à distance et des personnes présentant des suspicions d'infection au COVID-19,
- organisation des agents en équipes pour assurer des permanences et le service par roulement ou en télétravail de manière à limiter les déplacements, l'exposition et les contacts.

Les agents ont repris leurs activités à partir du 11 mai, après avis favorable du CHSCT (comité hygiène, sécurité et des conditions de travail) de la commune sur les mesures prises :

- formation aux gestes barrières par une infirmière bénévole,
- fourniture d'équipements individuels de protection...

L'accueil des usagers se faisant dans un premier temps par téléphone ou sur rendez-vous.

Le 22 mai, les services fonctionnaient normalement et la mairie a été réouverte au public en conservant des mesures de prévention des risques liés au COVID-19.

Culture

Pendant le confinement, la bibliothèque municipale a mis en place un système de livraison auprès des adhérents.

Depuis le 10 juin, la bibliothèque a rouvert ses portes sur rendez-vous.

La limitation des regroupements a empêché la tenue des évènements et manifestations inscrites dans l'agenda municipal (fête de la nature, concerts...).

Seules ont été maintenues les commémorations du 26 avril et du 8 mai, en comité très restreint.

La commémoration du 19 mars, immédiatement après la mise en place des mesures de confinement n'a pas pu se tenir.

Urbanisme

Le service de l'urbanisme a poursuivi l'instruction des dossiers et nous avons pu réunir en visioconférence deux commissions les 30 mars et 4 juin 2020.

La concertation sur la modification n°3 du PLU, qui avait débuté avant le confinement, a pu se poursuivre jusqu'au 3 juin et nous avons reçu de nombreux avis de la part des habitants de Bois-le-Roi.

Travaux

Après le confinement, la commune a pu reprendre les chantiers en cours :

- **Avenue Alfred Roll :**

La finalisation de la première partie des travaux (entre Place Canat et Place Jeanne Platet) était bloquée par des réserves sur les travaux d'enfouissement des réseaux.

Les travaux de reprise, préparés pendant le confinement ont été réalisés et finalisés le 28 mai 2020.

La réalisation des passages de câbles, la bascule des réseaux aériens vers les réseaux enfouis et la finalisation des enrobés des trottoirs va être lancée.

Finalisation prévue des travaux : mi-juillet 2020

- **Avenue Gallieni et Place Jeanne Platet :**

Les travaux sur les trottoirs et la voirie entre la Place Jeanne Platet et la rue Pasteur sont reportés au second semestre 2020.

Le projet d'aménagement de la Place Jeanne Platet a été modifié et nécessitera une présentation aux riverains avant le lancement des travaux.

- **Salle multi-activités en extension du Soleil Bacot :**

Le chantier a subi un retard avec le confinement, mais il a pu reprendre.

L'ouverture de ce nouvel équipement prévu pour la rentrée de septembre sera reportée au 4ème trimestre 2020.

- **Rénovation de la toiture de l'école des Viarons :**

Le chantier a pu démarrer en fin de confinement sur le bâtiment qui accueille le restaurant scolaire.

La rénovation de la toiture du bâtiment principal est programmée pendant la période des congés scolaires.

- **Protection du stade Langenargen contre les intrusions illégales :**

Le chantier a repris, le road blocker a été installé devant l'entrée sur la rue Moreau de Tours, il est aussi prévu une protection périmétrique le long des grillages et un portique fixe devant l'entrée sur la rue Gustave Mathieu.

Finalisation prévue des travaux : mi-juin 2020

En conclusion

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la gestion de la crise sur notre commune et notamment :

- les agents municipaux qui sont tous restés mobilisés,
- l'ensemble des cadres et particulièrement Mme Thénard-Duvivier, la directrice générale des services pour l'organisation de la continuité des services aux habitants,
- la Région IDF et le Département de Seine-et-Marne pour leur soutien matériel,
- les élus du conseil et tous les bénévoles qui ont œuvré à la gestion collective de cette crise sanitaire sans précédent.